

# Etréchy

ensemble et solidaires

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy.ensol@free.fr

06-75-58-65-05

http://etrechy.ensol.free.fr/

Etréchy, le 27 novembre 2013.

Dans le cadre de l'article 3 du règlement intérieur de notre Conseil municipal voté le 30 mars 2009, j'ai l'honneur, au nom du groupe ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES, de déposer ici les questions orales suivantes pour le prochain Conseil municipal du 29 novembre 2013.

Michel GLEYZE./.

-=O=-

## QUESTIONS AU CONSEIL DU 29/11/2013.

### 1. Extinction des enseignes commerciales.

Suite à notre question du 18 octobre concernant la non-extinction des enseignes lumineuses de plusieurs commerces et suite à votre réponse affirmant que ce n'était pas le cas, nous vous demandons pourquoi n'y a-t-il pas eu de vérification car cet état de fait persiste. La conséquence est donc qu'Etréchy ne prend pas part à la préservation de l'énergie pour les générations futures, ni à la limitation de production des gaz à effet de serre. Nous réitérons donc notre demande d'application de l'arrêté par un accompagnement courtois, et non par des sanctions, en soulignant l'importance de ces enjeux majeurs.

### 2. Rythmes scolaires.

Quels sont les résultats des réflexions communautaires concernant les rythmes scolaires et leurs effets pour Etréchy ?

### 3. Transports.

Quelles sont les propositions du STIF suite à votre récente rencontre relative au trajet du bus 68-09 desservant le Roussay (9 arrêts au Roussay plus 3 autres arrêts) ? D'autres lignes ont-elles été évoquées ?

### 4. Eau.

Quelles sont les nouvelles de l'Agence régionale de santé (ARS) relatives aux analyses de l'eau de Lardy conditionnant la délivrance de l'eau du Plateau de Beauce à Etréchy ?

### 5. Voirie, travaux et gêne au passage des piétons.

A nouveau, des trottoirs restent trop longtemps éventrés par des travaux (notamment de mise aux normes des branchements d'adduction d'eau), la Commune pourrait-elle veiller à ce que les entreprises fassent preuve de plus de prévenance et n'aggravent pas sans raison la gêne aux déplacements ?